

4 décembre 2021

**La précarité étudiante en matière de santé,
le Centre de Soins Universitaire (CSU) de Montpellier**

Jean Bernard DUBOIS

Professeur Honoraire Oncologie-Radiothérapie (U-Montpellier 1)

Michel AVEROUS

Président Honoraire Université Montpellier II

Nota. Pour retrouver les autres conférences de ce colloque : dans la page d'accueil (<https://www.ac-sciences-lettres-montpellier.fr/>) cliquer sur "Rechercher un document" et dans la fenêtre qui s'affiche, entrez le mot-clé : COLL2021

MOTS-CLES

COLL2021, précarité étudiante, santé étudiante, Centre de soins universitaire.

KEYWORDS

COLL2021, student precariousness, student healthcare, University Health Center.

Le contexte

La population étudiante représente une partie importante de la ville de Montpellier : 72000 étudiants pour 280000 habitants.

La vie étudiante est organisée autour de services divers : restaurants, résidences universitaires, associations sportives et culturelles, services sociaux.

Pour la prise en charge de la santé, il existe un service de médecine Préventive Universitaire structuré, mais Montpellier souffrait jusqu'alors de l'absence d'un service de soins spécifiques.

Malgré l'importance de l'offre médicale de la ville et de la Métropole de Montpellier, il apparaissait que les structures de soins existantes n'étaient pas utilisées de manière optimale par la population étudiante.

Les difficultés rencontrées par les étudiants dans leur accès aux soins peuvent avoir plusieurs causes :

- des causes économiques : les statistiques officielles font état d'un nombre non négligeable de situations de précarité parmi la population étudiante, avec 17% d'étudiants qui renoncent à des soins médicaux n'étant pas en mesure d'avancer des sommes correspondant au 1/3 payant ;
- des causes sociales : l'attractivité de l'Université de Montpellier (Facultés et Écoles) est telle que de nombreux étudiants viennent de l'extérieur de la ville, du département ou même sont étrangers. Ces étudiants n'ont pas pour la plupart de liens ou de rapports avec les structures médicales existantes, ou n'ont pas de médecin référent ;

- des causes culturelles : de nombreux étudiants étrangers ont, surtout dans les premières années de leur séjour des difficultés linguistiques ou une mauvaise connaissance des rapports habituels qu'entretient la population avec le corps médical ou les structures médicales publiques ou privées.

Il apparaissait donc utile de créer un Centre de Soins Universitaire capable de s'adapter aux conditions particulières de la vie étudiante, comme cela existe dans la plupart des villes universitaires de France.

Création d'un Centre de Soins Universitaire à Montpellier

Objectifs

Offrir une prise en charge optimale avec une organisation du processus de soins adapté à chaque situation, et en assurer la gratuité totale avec un accord conventionnel entre l'Assurance Maladie et les Services Administratifs de l'Université.

Apporter une réponse aux demandes spécifiques de la population étudiante en priorisant les pathologies propres à l'âge et aux conditions de vie de cette population.

Pathologies

- Tous les problèmes de Médecine générale
- Médecine Physique, Orthopédie, pathologie du sport
- Nutrition, Diététique
- Maladies métaboliques et leur prévention : obésité, diabète
- Pathologie gynécologique, contraception, orthogénie
- Problèmes psychologiques et psychiatriques
- Prévention ou traitement des addictions
- Soins et hygiène bucco-dentaires.

Pour les prises en charge exigeant des plateaux techniques particuliers (radiologie, biologie) ou l'intervention de compétences spécialisées, le Centre de Soins est en relation avec les structures de santé locales publiques ou privées.

Au sein du Centre de Soins le personnel médical et paramédical est composé de 1,4 équivalents temps (ETP) de médecin généraliste, de 0,5 ETP de Médecin Psychiatre, de 2 ETP de psychologues cliniciens, de 0,2 de kinésithérapeute, avec une coordination assurée par une Secrétaire Administrative.

Le Centre de Soins est un service inter-Établissements, dirigé par un Médecin Directeur, nommé par le Conseil d'Orientation composé du Recteur, des Présidents d'Université et des représentants des Étudiants.

Les premières années de fonctionnement sont prometteuses et répondent à une demande de soins en progression avec pour les 12 derniers mois, 3200 étudiants enregistrés et 5000 Consultations réalisées auxquelles s'ajoutent 2000 entretiens psychologiques.

Les informations recueillies auprès des étudiants sont très en faveur de cette nouvelle structure disposée à s'adapter et à répondre au mieux aux besoins et à l'évolution de la situation sanitaire et sociale de la population étudiante.